



DIRECTIVES :

1. La date limite pour faire une demande est le 31 janvier de chaque année.
2. Veuillez dactylographier ou écrire en caractères d'imprimerie.
3. Veuillez joindre une feuille au présent formulaire si vous avez besoin de plus d'espace.
4. Si votre organisme est enregistré à titre d'organisme à but non lucratif, veuillez joindre une copie des documents d'enregistrement à cette demande.
5. Les sociétés enregistrées qui présentent une demande doivent être en règle auprès du Bureau d'enregistrement.
6. Vous pouvez envoyer votre proposition à chfunds@gov.nu.ca.

COORDONNÉES :

Analyste financier, Subventions et contributions
Ministère de la Culture et du Patrimoine
C.P. 1000, succursale 800
Iqaluit, NU X0A 0H0

Téléphone : 867-975-5519
Télécopieur : 867-975 5523 ou 867-975 5504
Numéro sans frais : 1-866-934-2035

Les demandes soumises à toute autre adresse que celles énumérées ci-dessus ne seront pas prises en compte.

Veillez cocher le programme pour lequel vous présentez une demande :

Programmes destinés aux aînés et à la jeunesse :

Financement pluriannuel

Subvention pour initiatives destinées aux aînés

Subvention pour initiatives jeunesse

Subvention pour le comité des aînés et des jeunes

Contributions aux installations destinées aux aînés et à la jeunesse

Langue de correspondance préférée : Langue inuite (inuktitut/inuinnaqtun) Anglais Français

1. Une seule proposition par demande.
2. Le financement reçu pour un an ne garantit pas l'obtention de financement pour les années subséquentes.
3. Les fonds accordés doivent être dépensés au cours de l'exercice financier pour lequel ils ont été versés.
4. Le salaire courant des employés permanents ne sera pas financé.
5. Les rapports finaux doivent être remis à la fin du projet ou de l'exercice financier.
6. Les candidats dont la demande est approuvée ont la responsabilité de déclarer le montant approuvé à titre de gain à des fins d'impôt sur le revenu.

